



GRANDE
CHANCELLERIE
DE LA LÉGION
D'HONNEUR



MAISON
D'ÉDUCATION
DE SAINT-DENIS

Première et terminale générale : structure des enseignements

Dans la voie générale, toutes les élèves de première, puis de terminale suivent

- des enseignements communs obligatoires
- des enseignements de spécialité : choix de **3** spécialités de 4 heures en première et **2** spécialités de 6 heures en terminale parmi celles déjà choisies en première.
- des enseignements optionnels au choix des élèves

En première

Enseignements communs

- Français (seulement en 1^{ère})
- Histoire géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B parmi anglais, allemand, espagnol, chinois
- Enseignement scientifique
- Education physique et sportive

Enseignement de spécialité (maison d'éducation)

- Arts plastiques
- Histoire géographie géopolitique sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues littératures et cultures étrangères : au choix LLCE anglais littérature ou espagnol*
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité : latin*
- Mathématiques
- Physique chimie
- Sciences et vie de la terre
- Sciences économiques et sociales

Attention * : **les spécialités LLCE espagnol et LLCA latin ne sont pas enseignées en terminale à la MELH. Elles ne peuvent pas être conservées en fin de 1^{ère} et il n'y aura pas d'inscription au CNED.**

En terminale

Enseignements communs

- Philosophie (seulement en terminale)
- Histoire géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B parmi anglais, allemand, espagnol, chinois
- Enseignement scientifique
- Education physique et sportive

Enseignement de spécialité (maison d'éducation)

- Arts plastiques
- Histoire géographie géopolitique sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues littératures et cultures étrangères : anglais littérature
- Mathématiques
- Physique chimie
- Sciences et vie de la terre
- Sciences économiques et sociales

Enseignements optionnels (maison d'éducation)

1 enseignement de 3h au choix parmi

- Langues et cultures de l'Antiquité : latin (LCA latin)
- Langues et cultures de l'Antiquité : grec (LCA grec)
- Arts : arts plastiques ou danse ou éducation musicale
- Education physique ou sportive (multisport obligatoire)

Enseignements optionnels (maison d'éducation)

a) 1 enseignement de 3h au choix parmi

- Mathématiques complémentaires*
- Mathématiques expertes*
- Droit et grands enjeux du monde contemporain

b) 1 enseignement de 3 heures au choix parmi

- Langues et cultures de l'Antiquité : latin (LCA latin)
- Langues et cultures de l'Antiquité : grec (LCA grec)
- Arts : arts plastiques ou danse ou éducation musicale
- Education physique ou sportive (multisport obligatoire)

*Mathématiques complémentaires : pour les élèves ne suivant pas la spécialité « mathématiques » en terminale

** Mathématiques expertes : pour les élèves suivant la spécialité « mathématiques » en terminale

Le choix d'un ou deux (au plus) enseignements optionnels engage l'élève à le(s) suivre pendant toute la durée de l'année scolaire. Ce choix doit être raisonnable compte- tenu de ses conséquences sur l'emploi du temps de l'élève et de la charge de travail supplémentaire qui en découle. Ils donnent lieu au contrôle continu du baccalauréat.

L'établissement se réserve la possibilité de réguler les inscriptions dans un enseignement de spécialité ou dans un enseignement optionnel en fonction du nombre d'élèves et des conditions d'enseignement particulières.